

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES ETCEMINS
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ROSE-DE-WATFORD

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 3 MARS 2023, À 19 HEURES À L'ENDROIT ORDINAIRE, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR JEAN BERNIER, MAIRE, ET À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS :

Siège #1 - Pierre Lantagne
Siège #2 - Christian Lamontagne
Siège #3 - Madeleine Lachance
Siège #4 - Josiane Tanguay
Siège #5 - Sylvia Fortin
Siège #6 - Maxime Vachon

Est/sont absent(e)s

Les membres présents forment le quorum. Marie-Line Dubé, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire.

1 - PRIÈRE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire récite la prière, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

La prière est la suivante :

Souverain Maître de l'univers, Dieu éternel et tout puissant, de qui vient tout pouvoir et de qui découle toute sagesse, daignez regarder d'un oeil favorable ceux qui sont ici assemblés devant vous, pour travailler au bien-être et à la prospérité de notre Municipalité.

Daignez nous accorder la grâce de ne rien décider qui ne soit en tout conforme à votre volonté sainte, de la rechercher avec sagesse, de la connaître avec certitude et de l'accomplir courageusement et parfaitement, pour la gloire et l'honneur de votre nom adorable et pour le bien-être véritable de ceux dont nous sommes les mandataires.

Amen

2 - LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Séance du 3 mars 2023

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 - Séance ordinaire du 3 février 2023**
- 4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES**
 - 4.1 - Approbation de la liste des comptes du mois**
 - 4.2 - Révision des conditions de travail des employés municipaux**
 - 4.3 - Nomination de madame Caroline Bernier au poste de Directrice générale adjointe**
 - 4.4 - Demande de carte de crédit pour madame Caroline Bernier**
 - 4.5 - Demande de madame Nathalie Loignon et de monsieur Louis Boivin**
 - 4.6 - Renouvellement / adhésion - Carte de membre organisme Passion**

FM

4.7 - Demande d'autorisation pour obtenir des soumissions pour la refonte du site WEB

5 - LÉGISLATION

5.1 - Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 05-2023 aux fins de modifier le règlement numéro 08-2007

5.2 - Adoption du règlement numéro 02-2023 aux fins de modifier le règlement numéro 09-2007 intitulé "Règlement de zonage" pour interdire l'usage de résidence de tourisme dans la zone 37-V

6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE- INCENDIE

6.1 - Compte-rendu du Directeur incendie

7 - VOIRIE TRANSPORT

7.1 - Rapport du Directeur des travaux publics

7.2 - Demande de travaux d'entretien sur le cours d'eau sans nom tributaire de la rivière Famine

7.3 - Demande d'autorisation pour engager un nouveau Directeur des travaux publics

7.4 - Offre de services pour le débroussaillage des rangs de la Municipalité pour 2023

7.5 - Programme TECQ 2019-2023

7.6 - Réfection des toitures de la Salle J. A. Nadeau et de l'usine d'épuration des eaux

7.7 - Demande d'autorisation pour engager Aquatech temporairement

8 - HYGIÈNE DU MILIEU

9 - ASSAINISSEMENT

10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

10.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la MRC

10.2 - Information sur la modification apportée du taux horaire du service d'inspection pour les 3 prochaines années

10.3 - Achat et entretien des fleurs de la Municipalité pour 2023

10.4 - Renouvellement des membres du Comité consultatif d'urbanisme pour 2 ans

11 - SANTÉ & BIEN-ÊTRE

12 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

12.1 - Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin - Plan triennal 2023-2026

12.2 - Proclamation de la Journée nationale de promotion de la Santé Mentale Positive le 13 mars 2023

13 - COMITÉ

13.1 - Compte-rendu des différents comités

14 - CORRESPONDANCE

14.1 - Demande d'autorisation pour la demande d'étude sur la faisabilité des travaux à l'église

14.2 - Demande de commandite pour le bal des finissants 2023 de la Polyvalente des Abénaquis

15 - VARIA

15.1 - Encadrement de l'utilisation des Biosolides

15.2 - FONDS: "ON PREND SOIN DE NOTRE POPULATION DANS LES ETCHEMINS"

16 - PÉRIODE DE QUESTIONS

17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOSIANE TANGUAY

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 3 février 2023

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise aux membres du conseil avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MADELEINE LACHANCE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 3 février 2023 soit adopté.

ADOPTÉE

4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

4.1 - Approbation de la liste des comptes du mois

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable la liste des dépenses du mois, et déclarent avoir reçu réponse à leurs questions:

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MAXIME VACHON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la liste des comptes présentée aux membres du conseil, d'une somme de 119 766,99 \$ soit acceptée et que la dépense soit et est autorisée selon les modalités de notre règlement sur le contrôle et le suivi budgétaire.

ADOPTÉE

41-03-2023

4.2 - Révision des conditions de travail des employés municipaux

CONSIDÉRANT QUE le Comité des ressources humaines s'est réuni le 17 février dernier dans le but de discuter des conditions de travail des employés administratifs (Patsy Poulin Veilleux, Caroline Bernier et Marie-Line Dubé) de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le Comité des ressources humaines proposent aux employés administratifs une augmentation de 5 % pour leur salaire annuel;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CHRISTIAN LAMONTAGNE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil municipal accepte les nouvelles conditions salariales de madame Caroline Bernier et de madame Marie-Line Dubé soit une augmentation de 5 % pour leur salaire annuel rétroactive au 1^e janvier 2023;

QUE le Conseil municipal accepte les nouvelles conditions salariales de madame Patsy Poulin Veilleux soit une augmentation de 5% pour son salaire annuel à compter du 20 mars 2023;

QUE la dépense inhérente soit et est autorisée.

ADOPTÉE

42-03-2023

4.3 - Nomination de madame Caroline Bernier au poste de Directrice générale adjointe

CONSIDÉRANT QUE le Comité des Ressource humaines a accepté la demande de madame Caroline Bernier soit de la reconnaître au sein de la Municipalité en la nommant Directrice générale adjointe;

CONSIDÉRANT QU'une modification au contrat de madame Caroline Bernier dans lequel il sera mentionné un ajustement du salaire à partir du 1^{er} mars 2023 ainsi qu'une mention indiquant que le temps supplémentaire ne sera plus

rémunéré. De plus, elle aura une période de probation de 6 mois;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SYLVIA FORTIN

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil municipal accepte la reconnaissance de madame Caroline Bernier en la nommant "Directrice générale adjointe".

ADOPTÉE

43-03-2023

4.4 - Demande de carte de crédit pour madame Caroline Bernier

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle demande de carte de crédit doit être faite pour madame Caroline Bernier au montant de 1 000\$;

CONSIDÉRANT QUE divers achats doivent être effectués dans le cadre du 125^e de Sainte-Rose-de-Watford par cette dame;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE LANTAGNE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil municipal autorise la Directrice générale à procéder à la demande de carte de crédit pour madame Caroline Bernier.

ADOPTÉE

44-03-2023

4.5 - Demande de madame Nathalie Loignon et de monsieur Louis Boivin

CONSIDÉRANT QUE madame Nathalie Loignon et monsieur Louis Boivin ont acheté la propriété du 737, rue Carrier à Sainte-Rose-de-Watford;

CONSIDÉRANT QUE leur maison va être située à une distance de 220 mètres de la rue Carrier;

CONSIDÉRANT QU'étant donné la distance de la maison à la rue, ceux-ci ont fait installé une fosse septique;

CONSIDÉRANT QUE le système d'égoûts de la Municipalité ne leur servira pas;

CONSIDÉRANT AUSSI QUE l'automne dernier, la fosse septique a été installée avant même la construction de la maison;

CONSIDÉRANT QU'habituellement, la demande de permis pour la construction de la maison se fait en même temps que la demande de permis pour la fosse septique;

CONSIDÉRANT QU'étant donné la situation exceptionnelle dans laquelle ces citoyens se trouvent présentement;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MAXIME VACHON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil municipal refuse une diminution des taxes au niveau du système d'égoûts, soit un montant de 60,00 \$ pour l'année 2023 au lieu de 262,50\$;

QUE le Conseil municipal autorise le remboursement de la demande, au niveau du règlement de revitalisation, pour l'installation de la fosse septique soit payable une fois que la maison va être construite.

ADOPTÉE

45-03-2023

4.6 - Renouvellement / adhésion - Carte de membre organisme Passion FM

CONSIDÉRANT QUE Passion FM nous offre la possibilité de renouveler notre implication dans la pérennité de ce média radiophonique régional;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité se doit d'encourager les organismes régionaux en renouvelant la carte de membre de Passion FM;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CHRISTIAN LAMONTAGNE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil municipal accepte de renouveler la carte de membre de Passion Fm au montant de 40,00 \$;

QUE cette dépense inhérente soit et est autorisée.

ADOPTÉE

46-03-2023

4.7 - Demande d'autorisation pour obtenir des soumissions pour la refonte du site WEB

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut améliorer son site WEB pour une plus grande visibilité pour le 125^e;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'offre de services auprès de différents fournisseurs informatiques doit être effectuée;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SYLVIA FORTIN

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil municipal autorise la Directrice générale à procéder à des demandes d'offre de services pour mettre à jour le site WEB de la Municipalité.

ADOPTÉE

5 - LÉGISLATION

47-03-2023

5.1 - Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 05-2023 aux fins de modifier le règlement numéro 08-2007

CONFORMÉMENT à l'article 445 du *Code municipal*, je, soussigné, madame Madeleine Lachance, conseillère, donne AVIS DE MOTION que le projet de règlement numéro 05-2023 aux fins de modifier le règlement numéro 08-2007, intitulé "Règlement relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis de construction ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction" pour ajouter les zones 49-H et 50-A. La lecture de ce projet de règlement sera dispensée puisqu'une copie a été remise aux membres du Conseil municipal et que ceux-ci déclarent l'avoir lu et renoncent par le fait même à sa lecture. Monsieur le maire a mentionné quel était l'objet de ce projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption.

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé.

ADOPTÉE

48-03-2023

5.2 - Adoption du règlement numéro 02-2023 aux fins de modifier le règlement numéro 09-2007 intitulé "Règlement de zonage" pour interdire l'usage de résidence de tourisme dans la zone 37-V

CONSIDÉRANT QUE le second projet de règlement numéro 02-2023 ayant pour objet la modification du règlement numéro 09-2007 intitulé 'Règlement de zonage' pour interdire l'usage de résidence de tourisme dans la zone 37-V a été adopté lors de la séance du 3 février 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SYLVIA FORTIN

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil municipal adopte le règlement numéro 02-2023 ayant pour objet la modification du règlement numéro 09-2007 intitulé 'Règlement de zonage' pour interdire l'usage de résidence de tourisme dans la zone 37-V.

ADOPTÉE

6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE- INCENDIE

6.1 - Compte-rendu du Directeur incendie

Monsieur le Maire présente le rapport des activités mensuelles produit par le Directeur incendie aux membres du conseil.

7 - VOIRIE TRANSPORT

7.1 - Rapport du Directeur des travaux publics

Monsieur le Maire présente le rapport d'activités mensuelles concernant les travaux publics produit par le Directeur des travaux publics.

49-03-2023

7.2 - Demande de travaux d'entretien sur le cours d'eau sans nom tributaire de la rivière Famine

CONSIDÉRANT QUE l'adoption par la MRC des Etchemins du règlement numéro 96-10 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC des Etchemins ainsi que la Politique relative à la gestion des cours d'eau sous la juridiction de la MRC des Etchemins lors de sa séance régulière du 24 mars 2010;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'intervention faite par monsieur Richard Fleury, le 20 janvier 2023 pour le cours d'eau sans nom tributaire de la Rivière Famine;

CONSIDÉRANT QUE la problématique de mauvais drainage des terres causée par l'accumulation de sédiments et la présence de débris végétaux dans le cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la localisation des travaux sur les lots 4 216 815 et 4 217 749 du canton de Watford soit sur une distance maximale d'environ 480 m;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse de la demande faite par monsieur Rémi Champoux, la personne désignée par la municipalité de Sainte-Rose-de-Watford suite à sa visite terrain;

CONSIDÉRANT QUE la nécessité d'effectuer des travaux d'entretien sur le cours d'eau sans nom tributaire de la rivière Famine;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Christian Lamontagne, appuyé par la conseillère madame Sylvia Fortin et résolu à l'unanimité

QUE les membres du Conseil de la municipalité de Sainte-Rose-de-Watford appuient la demande d'intervention faite par monsieur Rémi Champoux et transmettent la présente demande à la MRC des Etchemins afin d'entreprendre les travaux d'entretien qui consistent à retirer les sédiments et les débris.

QUE le coût des travaux effectués sur les cours d'eau municipaux de même que toutes les autres dépenses pouvant résulter desdits travaux si nécessaires seront facturés au propriétaire qui fait la demande à la Municipalité ou qui bénéficie desdits travaux et selon le tarif établi par la Municipalité régionale de Comté des Etchemins.

ADOPTÉE

50-03-2023

7.3 - Demande d'autorisation pour engager un nouveau Directeur des travaux publics

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu quelques curriculums vitae suite à l'affichage du poste de Directeur des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE le comité des ressources humaines a rencontré certains de ces candidats;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE LANTAGNE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE suite aux recommandations du Comité des ressources humaines, le Conseil municipal accepte la candidature de monsieur Christian Lamontagne pour le poste de Directeur des travaux publics. Cela conditionne une éventuelle démission à titre de conseiller municipal;

QUE l'entrée en poste est à déterminer, mais une date souhaitée au plus tard le 3 avril 2023.

ADOPTÉE

51-03-2023

7.4 - Offre de services pour le débroussaillage des rangs de la Municipalité pour 2023

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu deux offres de services pour effectuer le débroussaillage des rangs de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le coût pour l'offre de services de monsieur Adam Vachon est de 119,75 \$ / h plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE le coût pour l'offre de services de monsieur Patrice Veilleux est de 90 \$ / h plus taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SYLVIA FORTIN

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil municipal, après l'étude des offres de services, accepte soit l'offre de services monsieur Patrice Veilleux.

ADOPTÉE

52-03-2023

7.5 - Programme TECQ 2019-2023

ATTENDU QUE:

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME MADELEINE LACHANCE

ET RÉSOLU QUE:

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec, de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation des travaux n° 3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles;
- La Directrice générale et greffière-trésorière, Marie-Line Dubé, soit et est autorisée à effectuer les procédures nécessaires ainsi qu'à signer pour et au nom de la Municipalité toute pièce justificative nécessaire pour et au nom de la Municipalité;
- Toute dépense inhérente soit et est autorisée.

ADOPTÉE

53-03-2023

7.6 - Réfection des toitures de la Salle J. A. Nadeau et de l'usine d'épuration des eaux

CONSIDÉRANT QUE la toiture de la Salle J. A. Nadeau ainsi que celle de l'usine d'épuration des eaux sont à refaire;

CONSIDÉRANT QU'une demande de prix pour la réfection de ces toitures a été effectuée auprès de quelques entrepreneurs;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu deux soumissions pour la réfection de ces toitures soit celle de Constructions Charles Pouliot inc. au montant de 19 200 \$ plus taxes et celle de Gabriel Mathieu construction au montant de 22 750 \$ plus taxes et que celles-ci doivent être analysées par les membres du Conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE LANTAGNE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil municipal accepte la soumission de Constructions Charles Pouliot Inc. pour la réfection des toitures de la Salle J. A. Nadeau ainsi que l'usine d'épuration des eaux;

QUE la dépense inhérente va être remboursée par le programme "PRABAM".

ADOPTÉE

54-03-2023

7.7 - Demande d'autorisation pour engager Aquatech temporairement

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jacques Vachon, responsable des eaux usées et des eaux potables, doit se faire opérer au mois de mars;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Rose-de-Watford a reçu une offre de services de la part d'Aquatech pour effectuer les travaux au niveau des eaux usées et des eaux potables;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MAXIME VACHON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil municipal accepte d'engager temporairement les services de l'entreprise Aquatech Société de gestion des eaux Inc. afin de remplacer monsieur Jacques Vachon, qui doit éventuellement cesser son travail en raison de santé;

QU'une décision éventuelle par le Conseil municipal quant aux suites concernant le suivi des eaux usées et des eaux potables.

ADOPTÉE

8 - HYGIÈNE DU MILIEU

9 - ASSAINISSEMENT

10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

10.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la MRC

Monsieur le Maire fait le compte-rendu de la dernière réunion de la MRC.

10.2 - Information sur la modification apportée du taux horaire du service d'inspection pour les 3 prochaines années

Information :

Lors de la séance ordinaire du 8 février dernier de la MRC des Etchemins, il a été adopté ce qui suit:

Que le taux horaire du service d'inspection soit stabilisé pour les 3 prochaines années (incluant l'an 2023);

Que le taux horaire soit indexé chaque année de 2.7% selon la moyenne de l'augmentation salariale de la convention collective 2023-2027;

Que le calcul du surplus/déficit par municipalité soit ajusté à la fin de l'année 2023.

55-03-2023

10.3 - Achat et entretien des fleurs de la Municipalité pour 2023

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut se prémunir des fleurs pour la saison 2023;

CONSIDÉRANT QUE madame Geneviève Roy offre ses services bénévolement pour se procurer des fleurs;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOSIANE TANGUAY

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil municipal mandate madame Geneviève Roy à titre de bénévole pour effectuer l'achat des fleurs;

QUE le Conseil municipal alloue un montant de 3 000 \$ (taxes comprises), le montant prévu au budget 2023;

QUE le montant inhérent soit et est autorisé.

ADOPTÉE

56-03-2023

10.4 - Renouvellement des membres du Comité consultatif d'urbanisme pour 2 ans

CONSIDÉRANT QUE trois membres du Comité consultatif d'urbanisme désirent reconduire leur mandat soit madame Francine Roy, monsieur Pierre Vir et monsieur Nicolas Sylvain;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CHRISTIAN LAMONTAGNE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil municipal accepte de reconduire le mandat de madame Francine Roy ainsi que celui de monsieur Pierre Vir et de monsieur Nicolas Sylvain pour une période de 2 ans, soit jusqu'en mars 2025;

QUE la Directrice générale soit et est autorisée à informer madame Francine Roy ainsi que monsieur Pierre Vir et monsieur Nicolas Sylvain de leur renouvellement au Comité consultatif d'urbanisme;

QU'en septembre prochain, une nouvelle démarche sera requise pour combler les deux (2) postes encore vacants;

ADOPTÉE

11 - SANTÉ & BIEN-ÊTRE

12 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

57-03-2023

12.1 - Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin - Plan triennal 2023-2026

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a reçu le Plan triennal du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin et déclare en avoir pris connaissance;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SYLVIA FORTIN

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil municipal appuie le Plan triennal proposé par le Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin (CSSBE);

QU'une copie de la présente résolution soit acheminée au CSSBE.

ADOPTÉE

58-03-2023

12.2 - Proclamation de la Journée nationale de promotion de la Santé Mentale Positive le 13 mars 2023

CONSIDÉRANT QUE le 31 mars 2022, les élu-es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme **Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive**;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sur le thème **CRÉER DES LIENS et être bien entouré-es**;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population vous sont offerts tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT QUE la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

CONSIDÉRANT QU'il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens;

EN CONSÉQUENCE,

le Conseil municipal de Sainte-Rose-de-Watford

lors de la séance du 3 mars 2023

proclame la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème **CRÉER DES LIENS et être bien entouré-es.**

ADOPTÉE

13 - COMITÉ

13.1 - Compte-rendu des différents comités

Monsieur le Maire fait le compte-rendu de la dernière réunion de la MRC.

14 - CORRESPONDANCE

59-03-2023

14.1 - Demande d'autorisation pour la demande d'étude sur la faisabilité des travaux à l'église

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité avenir de l'église de Sainte-Rose-de-Watford se sont réunis le vendredi 24 février dernier, et ceux-ci souhaitent faire réaliser une étude de faisabilité en regard de l'église, soit : évaluer la condition actuelle; évaluer les options envisageables pour les suites.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CHRISTIAN LAMONTAGNE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil municipal offre son soutien au Comité avenir de l'église de Sainte-Rose-de-Watford;

QUE le Conseil municipal accepte de déboursier 12,5% des coûts de réalisation pour cette étude, compte tenu que le Diocèse s'engage à déboursier 75% des coûts et la Fabrique 12,5%.

ADOPTÉE

60-03-2023

14.2 - Demande de commandite pour le bal des finissants 2023 de la Polyvalente des Abénakis

CONSIDÉRANT QUE la Polyvalente des Abénakis organise, pour la fin des classes 2023, un bal de finissants pour tous les jeunes fréquentant cette école;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jérôme Giguère sollicite notre aide pour défrayer les coûts encourus pour la location de la salle, la décoration de la salle, le DJ pour la soirée, la sécurité et le raccompagnement;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOSIANE TANGUAY

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil municipal de Sainte-Rose-de-Watford autorise un montant de 100 \$;

QUE cette dépense inhérente soit et est autorisée.

ADOPTÉE

15 - VARIA

61-03-2023

15.1 - Encadrement de l'utilisation des Biosolides

CONSIDÉRANT QUE la demande d'appui reçu de la MRC Lotbinière, résolution 012-01-2023;

CONSIDÉRANT QUE les membres de la MRC des Etchemins ont également été interpellés par les récents reportages sur l'utilisation de biosolides diffusés sur Radio-Canada à La Semaine Verte et à Enquête, compte tenu qu'ils sont eux-mêmes responsables d'équipements de traitement des eaux municipales sur un territoire dont l'agriculture est omniprésente;

CONSIDÉRANT QUE ces reportages font état que certains biosolides semblent importés des États-Unis et qu'ils seraient contaminés avec des PFAS, aussi appelés contaminants éternels;

CONSIDÉRANT QUE le volume de ces biosolides est immense et qu'il représente un défi de gestions important pour le monde municipal, il y a lieu d'amorcer une sérieuse réflexion sur leur gestion afin d'éviter que ces derniers ne soient dirigés vers l'incinérateur ou l'enfouissement;

CONSIDÉRANT QUE la valeur fertilisante de ce produit est indéniable, surtout en cette période d'instabilité politique, avec la volatilité actuelle du coût des engrais qui affecte les producteurs agricoles de la MRC des Etchemins et du Québec en entier;

CONSIDÉRANT QUE les volumes de biosolides produits au Québec seraient suffisant et qu'ils sembleraient être de meilleure qualité, il y aurait lieu d'interdire l'importation de biosolides étrangers et de se concentrer sur une utilisation sécuritaire des biosolides locaux;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation sécuritaire des biosolides du Québec passe par une bonne analyse des produits générés et par la fixation de seuils de PFAS et de tout autre composé non souhaitable à ne pas dépasser, voir les interdire tout simplement s'ils causent un risque;

CONSIDÉRANT QUE la fixation de seuils pourrait être couplée à une documentation des sources industrielles de PFAS dans la province afin de réduire le risque pour nos terres agricoles;

CONSIDÉRANT QUE trois ordres professionnels représentant les chimistes, les agronomes et les vétérinaires ont des préoccupations similaires à celle de la MRC des Etchemins et appellent la population et le gouvernement "à la plus grande vigilance" ainsi qu'à des actions rapides;

CONSIDÉRANT QUE le ministre de l'Environnement du Québec, Monsieur Benoit Charrette, a confirmé que la réglementation concernant les biosolides sera modifiée dans les prochaines semaines afin de l'encadrer plus étroitement "pour s'assurer qu'on ne compromette pas l'intégrité de nos terres agricoles et qu'on ne menace pas la santé humaine";

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MADELEINE LACHANCE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité de Sainte-Rose-de-Watford appuie la MRC Lotbinière est conscient que cet enjeu représente une préoccupation commune pour l'ensemble de son territoire;

QUE le Conseil de la municipalité de Sainte-Rose-de-Watford:

- demande au ministre de l'Environnement du Québec, monsieur Benoit Charrette, d'agir pour arrêter l'importation de biosolides étrangers et de donner rapidement suite à ses engagements de modifier le cadre réglementaire de l'utilisation des biosolides;
- de réitérer au ministre l'importance de l'utilisation sécuritaire des biosolides produits au Québec pour des MRC à caractère agricole afin que ce dernier n'empêche pas l'utilisation de ces produits indépendamment de la provenance;
- de transmettre une copie de la présente résolution aux MRC du Québec, aux municipalités locales de notre territoire ainsi qu'à la FQM et à l'UMQ pour appui;
- de transmettre une copie de la présente résolution à notre députée provinciale, madame Stéphanie Lachance, ainsi qu'au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, monsieur Benoît Charrette.

ADOPTÉE

15.2 - FONDS: "ON PREND SOIN DE NOTRE POPULATION DANS LES ETCHEMINS"

Information :

Dans la demande d'aide financière intitulé "Fonds: on prend soin de notre population dans les etchemins". Nous avons reçu la confirmation de la MRC pour la réalisation du projet "Espace de bienveillance dans les Etchemins". Voir document joint.

16 - PÉRIODE DE QUESTIONS

17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé:

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MADELEINE LACHANCE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la séance soit levée à 20h.

ADOPTÉE

Jean Bernier
Maire

Marie-Line Dubé
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Jean Bernier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean Bernier
Maire

